

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Patrimoine immatériel

Inscription des savoir-faire de la forge à l'Inventaire cantonal des traditions vivantes

Craignant une perte de connaissances en lien avec leurs métiers, devenus de nos jours plus rares, plusieurs professionnels de la forge traditionnelle alliés au Musée du fer et du chemin de fer de Vallorbe se sont adressés au Canton afin de faire reconnaître l'importance de ce patrimoine. Sur préavis de la Commission cantonale du patrimoine mobilier et immatériel, comme institué par la loi cantonale éponyme (LPMI, entrée en vigueur en 2015), l'État accède à leur demande et ces précieux savoir-faire sont dorénavant inscrits à l'Inventaire cantonal du patrimoine immatériel. Cette démarche, qui acte légalement la reconnaissance symbolique de la valeur historique d'une tradition, permet aux détenteurs d'obtenir des soutiens financiers pour des actions de préservation, de recherche ou de visibilité.

Le canton de Vaud peut s'enorgueillir d'un patrimoine immatériel riche et diversifié qui, dans certains cas, à l'instar des savoir-faire en mécanique horlogère et mécanique d'art inscrits en 2020 à l'UNESCO, est reconnu et admiré bien au-delà de ses frontières. Autre exemple de précieuse tradition vivante implantée dans la région, les savoir-faire de la forge traditionnelle font leur entrée à l'[Inventaire cantonal du patrimoine immatériel](#) et seront dorénavant reconnus comme un patrimoine cantonal important. Pour acquérir ce statut, les pratiques doivent avoir un lien significatif avec le territoire, son histoire et son identité, exister depuis plus de 30 ans et être toujours vivantes.

Le travail du fer, attesté dans l'arc jurassien dès le IV^e siècle avant J.-C., se pratique toujours aujourd'hui avec excellence dans certaines régions du canton de Vaud. Les fouilles archéologiques ont établi la présence au pied du Jura de près de 60 exploitations sidérurgiques dès 350 avant notre ère et, à Vallorbe, l'existence d'un véritable centre industriel avec trois ferrières alimentant le travail de dizaines de forgerons dès le XVI^e siècle. L'activité, ayant perduré dans la région au travers des siècles et faisant ces dernières années l'objet d'un regain d'intérêt de la part du public,

n'occupe néanmoins qu'une place réduite dans les systèmes de production et de consommation actuels. Comme d'autres métiers artisanaux, les savoir-faire de la forge traditionnelle sont utilisés aujourd'hui dans des buts aussi bien pratiques qu'artistiques, sur commandes de particuliers ou à l'occasion de restaurations lors desquelles ils se révèlent essentiels pour l'entretien et la conservation de certains éléments du patrimoine.

Pour rappel, le patrimoine immatériel – ou traditions vivantes – rassemble les traditions orales (contes et légendes, etc.), les coutumes (Saint-Nicolas, guet de la cathédrale de Lausanne, etc.) les fêtes (carnavals, etc.) et les savoir-faire de métiers (tavillonnage, etc.).

Bureau d'information et de communication de l'État de Vaud

Lausanne, le 20 mars 2023

RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT

DCIRH, Nicole Minder, cheffe de service, Service des affaires culturelles, nicole.minder@vd.ch,
021 316 07 40

DCIRH, Ariane Devanthery, responsable unité Patrimoine mobilier et immatériel, Service des affaires culturelles, ariane.devanthery@vd.ch,
021 316 07 51

TÉLÉCHARGEMENTS

Photo: Amélie Pietrzykowska, forgeronne au Musée du fer. (c) Antoine Buvelot